

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU**

OBJET :

Séance du : 12 novembre 2024

**Convention cadre
relative à la
réalisation d'une**

**mission de Maîtrise
d'Œuvre Urbaine et
Sociale (MOUS) pour
l'accès au logement**

en Haute-Savoie 2024

N° BC_2024_0113

Convocation du : 05 novembre 2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 18

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

Membres présents :

Laurent GILET, Christian DUPESSEY, Dominique LACHENAL, Louiza LOUNIS, Yves CHEMINAL, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Véronique FENEUL, Marie-Jeanne MILLERET

Excusés :

Guillaume MATHÉLIER, Bernard BOCCARD, Jean-Paul BOSLAND, Nadine JACQUIER

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 octobre 2024 n°CC-2024-0117 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-3,

Vu le PDLHAPD Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées de Haute-Savoie, signé le 19 mars 2021,

Vu la délibération modificative n° BC 2024-0100 du 15 octobre 2024 de l'avenant N°1 à la Convention de partenariat (2023-2025) avec PLS-ADIL74,

L'actuel Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées de Haute-Savoie (PDALHPD) 2021-2025 signé le 19 mars 2021 est un engagement de tous les partenaires sur des principes et des axes de travail partagés. La mise en place d'une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale pour l'accès au logement en Haute Savoie (MOUS) va permettre de réaliser les actions prévues par le PDALHPD visant à faciliter l'accès au logement sur les parcs privé et social des publics les plus en difficulté.

La convention est signée entre l'Etat et Annemasse Agglo, toutefois la MOUS est inter-partenaire car le Conseil Départemental et la Ville d'Annecy interviennent également financièrement sur des actions.

La MOUS a pour objectif de favoriser l'accès au logement et la fluidification des parcours des ménages prioritaires via 3 axes définis comme étant prioritaires :

- Positionnement du SIAO sur des missions d'accès au logement des publics sans abris, sortants de structures d'hébergement ou de logement de transition.

Renforcement du SIAO et création de la mission transversale « référent logement d'abord » ;

- Positionnement de l'ADIL74 sur des missions favorisant la captation de logements privés sur les bassins d'Annecy et d'Annemasse, permettant de réaliser :

• Des actions permettant le développement de passerelles/liens entre les opérateurs de l'ANAH et ceux intervenant sur l'intermédiation locative (IML)

- Des actions permettant aux propriétaires privés et collectivités de m... d'IML et les opérations portées par l'ANAH
- Des actions permettant le déploiement d'une plateforme départementale de captation de logements sur le parc privé ou le parc des collectivités (hors HLM) : démarchage de propriétaires privés, outils de promotion à créer/diffuser, collaboration avec les opérateurs de l'IML et l'AIVS Départementale pour le mandat de gestion, accompagnement des propriétaires privés avant la mise en location des logements, etc. ;

- Positionnement de l'ADIL74 sur des missions d'information et de formation auprès des travailleurs sociaux du département de la Haute-Savoie afin de faire évoluer l'accompagnement social dans un contexte de mise en œuvre du « Logement d'Abord ».

Au regard des besoins en matière d'accès au logement sur son territoire, Annemasse Agglo reconduit pour l'année 2024 sa participation à la MOUS accès au logement en Haute-Savoie à hauteur de 5000 €, fléchée vers PLS-ADIL pour l'action en faveur de la captation du parc privé.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

DE VALIDER la convention cadre relative à la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) pour l'accès au logement en Haute-Savoie 2024,

DE VALIDER la participation financière de 5 000 € d'Annemasse Agglo dans le cadre de la MOUS qui sera versée à PLS/ ADIL74 pour favoriser la captation de logements privés sur le bassin d'Annemasse-Agglo,

DE DIRE que les crédits sont réservés au BP 2024, oso62,

D'AUTORISER le président à signer la convention et les documents relatifs à son exécution.

Pour le président et par délégation,

Signé électroniquement par : Gilles RAVINET
Date de signature : 12/11/2024
Qualité : Agglo - DGS

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Antoine BLOUIN
Date de signature : 12/11/2024
Qualité : Agglo - Secrétaire Bureau Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Envoyé en préfecture le 13/11/2024

Reçu en préfecture le 13/11/2024

Publié le 13/11/2024

ID : 074-200011773-20241112-BC_2024_0113-DE



CONVENTION CADRE BI-LATERALE RELATIVE À LA RÉALISATION D'UNE MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE URBAINE ET SOCIALE (MOUS) POUR L'ACCÈS AU LOGEMENT EN HAUTE-SAVOIE

2024

1 Identification des parties prenantes :

Entre L'État, représenté par le Préfet de Haute-Savoie (DDETS 74) et Annemasse Les Voirons Agglomération (Annemasse agglo)

2 Préambule

La MOUS met en œuvre des actions prévues par le PDALHPD de Haute-Savoie visant à faciliter l'accès au logement des publics les plus en difficulté. Le contexte du département haut-savoyard est le suivant :

- La Haute-Savoie cumule des zones de fortes tensions sur le logement (Grand Annecy, Annemasse Agglomération). L'attractivité économique du département est le reflet d'un dynamisme évident mais cache des publics en forte précarité sociale et financière sur un territoire où la vie est chère.
- L'actuel PDALHPD 2021-2025 est un engagement de tous les partenaires sur des principes et des axes de travail partagés. Les crédits de Maîtrise d'Ouvrage Urbaine et Sociale (MOUS) « accès au logement » permettront de mobiliser des moyens supplémentaires de la part de l'État et des collectivités partenaires pour affiner et développer la mise en œuvre des actions du PDALHPD favorisant l'accès au logement sur les parcs privé et social.
- La construction de logements sociaux, bien que dynamique en Haute-Savoie, n'est pas suffisante pour répondre à l'ensemble des besoins (plus de 28 000 demandeurs en 2022 pour une moyenne de 4500 à 5000 attributions par an).
- La compréhension du logement, de l'hébergement et les liens entre les dispositifs n'est pas homogène. La technicité des sujets a un impact sur la qualité des accompagnements sociaux réalisés auprès des publics. La communication autour de ces enjeux majeurs doit être développée.

Il y a un manque de fluidité vers le logement. Des interrogations persistent quant à la réponse qui est faite avec ces dispositifs d'accompagnements sur les besoins des ménages, sur la juxtaposition de ces dispositifs, sur leur lisibilité.

3 Objet de la convention

La MOUS a pour objectif de favoriser l'accès au logement et la fluidification des parcours des ménages prioritaires. Une meilleure connaissance des dispositifs existants et des leviers d'action par les professionnels du secteur est également un enjeu fondamental.

Cette MOUS devient un outil opérationnel de mise en œuvre d'une partie du plan départemental pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées 2021-2025 (PDALHPD) dont les actions suivantes nécessitent une coordination et une action commune :

LES ORIENTATIONS ET ACTIONS DU PLAN

Orientation		Objectif stratégique	Action		
A	Faire évoluer l'accompagnement social dans le contexte de mise en œuvre du Logement d'Abord et de la Stratégie Pauvreté	A.1	Faire évoluer les pratiques en matière d'accompagnement social	1	Sensibiliser régulièrement l'ensemble des partenaires confrontés aux enjeux en matière de logement aux nouvelles pratiques en la matière
				2	Renforcer les modalités d'inclusion des "experts du vécu" dans les réflexions liées au logement et à l'accompagnement des personnes
	A.2	Renforcer l'articulation entre les acteurs et les dispositifs du secteur social mais également des secteurs médico-social et sanitaire	3	Renforcer la coordination des acteurs pour la résolution des situations complexes	
			4	Renforcer la coordination des acteurs du social et de la santé du territoire	
B	Mettre en place les conditions d'une offre d'hébergement et de logement plus souple et mieux adaptée aux besoins	B.1	Accompagner l'adaptabilité de l'offre d'hébergement et de logement adapté aux besoins dans le contexte du Logement d'Abord	5	Expérimenter de nouvelles modalités d'hébergement et logement adapté
				6	Mettre en place les conditions nécessaires pour favoriser l'émergence des expérimentations et leur pérennisation
		B.2	Créer les conditions de développement d'une offre de logements de qualité à bas niveau de quittance	7	Développer la production neuve de logements locatifs sociaux
				8	Mobiliser le parc existant en faveur du public du Plan
				9	Améliorer la qualité de l'offre de logements
C	Repenser les modalités de gouvernance pour une meilleure prise en compte des initiatives locales	C.1	Assurer l'animation du PDALHPD auprès de l'ensemble des partenaires	10	Renforcer le partenariat avec les EPCI
				11	Communiquer sur la mise en œuvre du PDALHPD
		C.2	Mieux mobiliser et exploiter les outils existants en matière d'observation	12	Définir de nouvelles modalités de coordination en matière d'observation

La MOUS, dispositif souple d'expérimentation, permet un financement adapté au contexte territorial et au partenariat en place. Plusieurs réalités de terrain émergent et impliquent de travailler sur les nécessités suivantes :

- mieux coordonner les dispositifs d'accompagnement destinés à l'accès ou au maintien dans le logement ;
- promouvoir le logement d'abord : former, informer, les référents sociaux de tous les dispositifs en place sur l'hébergement, le logement,...
- développer l'accompagnement social au sein de certaines structures d'hébergement de transition (résidences sociales, foyers de jeunes travailleurs,...) ;
- mieux mobiliser le parc privé pour répondre à ce besoin de logements supplémentaires ;
- positionner le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation de Haute-Savoie sur le sujet de l'accès au logement, en parallèle de ses missions habituelles sur le 115 et l'orientation vers les dispositifs d'hébergement ;
- développer des dispositifs souples d'accompagnement pour faciliter l'accès au logement.

4 Contenu et moyens mobilisés

La MOUS a pour objectif de favoriser l'accès au logement et la fluidification des parcours des ménages prioritaires via 3 axes définis comme étant prioritaires :

- **Positionnement du SIAO sur des missions d'accès au logement des publics sans abris, sortants de structures d'hébergement ou de logement de transition.**

Renforcement du SIAO et création de la mission transversale « référent logement d'abord » pour réaliser :

- Des démarches visant à promouvoir le rôle et la place du SIAO au sein des dispositifs d'accès au logement, en vue de permettre une meilleure connaissance des publics orientés, et notamment :
 - ✓ assurer une présence du SIAO dans les démarches programmatiques mises en place par les collectivités
 - ✓ assurer une présence du SIAO dans les commissions d'accès au logement dès lors que le dossier le nécessite
- Des actions facilitant la mise en œuvre du Service public de la rue au logement afin que le SIAO dépasse sa mission première de régulation de la demande et du pourvoi des places d'hébergement, **pour assurer également un suivi de la progression des parcours des personnes sans domicile vers le logement** (parcours résidentiel vers le logement ou à défaut l'hébergement, et parcours d'accompagnement favorisant l'insertion) ;
- Des actions permettant au SIAO de jouer un rôle plus important pour faciliter et sécuriser l'accès au logement des personnes sans domicile et de devenir un pôle d'expertise et de ressources en la matière pour les professionnels. Il devra notamment intensifier les partenariats menés avec les bailleurs sociaux et autres partenaires susceptibles de mettre à disposition des logements ;
- Toute autre démarche favorisant l'accès au logement des personnes à la rue.

Partenariats ciblés : Collectivités territoriales et acteurs du logement social et de l'hébergement (Bailleurs sociaux, gestionnaire territorial du SNE, membres des CIL, structures d'hébergement, référents sociaux,...)

- **Positionnement de l'ADIL74 sur des missions favorisant la captation de logements privés sur les bassins d'Annecy et d'Annemasse.**

Renforcement de l'ADIL 74 et création de la mission parc privé pour réaliser :

- Des actions permettant le développement de passerelles/liens entre les opérateurs de l'ANAH et ceux intervenant sur l'intermédiation locative (IML) telles que des opérations de communication ciblées (réunions de sensibilisation entre les opérateurs de ces 2 champs, annuaire partagé des acteurs concernés, courriers à destination des propriétaires privés sur les avantages de l'IML,...) ;
- Des actions permettant aux propriétaires privés et collectivités de mieux connaître les dispositifs d'IML et les opérations portées par l'ANAH (promotion de l'IML au sein des Opérations Programmées pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ou des Programmes d'Intérêt Général (PIG) auprès des acteurs concernés, incitation des collectivités à fixer des objectifs ciblés en termes d'IML au sein de leur règlement d'intervention,...) ;
- Des actions permettant le déploiement d'une plateforme départementale de captation de logements sur le parc privé ou le parc des collectivités (hors HLM) : démarchage de propriétaires privés, outils de promotion à créer/diffuser, collaboration avec les opérateurs de l'IML et l'AIVS Départementale pour le mandat de gestion, accompagnement des propriétaires privés avant la mise en location des logements,... ;
- Toute autre démarche favorisant le développement du logement accompagné sur le parc locatif privé ou le parc des collectivités (hors HLM).

Partenariats ciblés : Propriétaires privés, collectivités locales, Agence Immobilière à Vocation Sociale (Soliha), délégataires des aides à la pierre,....

- **Positionnement de l'ADIL74 sur des missions d'information et de formation auprès des travailleurs sociaux du département de la Haute-Savoie afin de faire évoluer l'accompagnement social dans un contexte de mise en œuvre du « Logement d'Abord ».**

Renforcement de l'ADIL 74 sur des missions visant à réaliser les actions suivantes :

- développer et organiser le déploiement du « KIT Logement » sur une ou des plateformes (à déterminer) pour en permettre un accès facilité et une utilisation par les travailleurs sociaux.

- Organiser des sessions de formations et séminaires à destination des acteurs de l'hébergement et du logement afin de développer leur connaissance et leur mobilisation adéquate des outils et dispositifs facilitant l'accès à un logement pérenne.

5 Gouvernance et livrables attendus

Un comité de pilotage sur la MOUS Accès au Logement est mis en place et se réunira à minima 1 fois par an. Il visera à déterminer les actions prioritaires à soutenir et à financer, mais également à réaliser des bilans de ces actions.

Les membres du comité de pilotage sont les institutions qui financent les actions ciblées.

Le comité de pilotage de la MOUS est une émanation de la gouvernance du PDALHPD. Une restitution de l'état d'avancement de la MOUS sera réalisée devant le comité responsable du PDALHPD.

Un bilan des actions de la MOUS sera présenté annuellement devant le comité stratégique du SIAO. Ce comité tiendra compte de ce bilan afin d'ajuster les objectifs de travail du SIAO.

Un groupe opérationnel technique composé spécifiquement des financeurs se réunira autant que de besoin pour piloter la réalisation des actions.

Les opérateurs porteurs des actions pourront être associés au besoin à ces instances, tout comme les institutions volontaires souhaitant être informées des démarches financées dans le cadre de cette MOUS et des résultats obtenus.

6 Modalités de financement de la MOUS

Partenaires	Montant
État	123.186 € au total sur 1 année (2024) selon le détail suivant : - 58 500 € auprès de l'Adil 74 (captation parc privé) - 58 500€ auprès du SIAO 74 (logement d'abord) - 6 186€ auprès de Solinum
Annemasse Agglomération	5.000€ en 2024 auprès de PLS/ADIL 74 pour développer la captation de logements au sein du parc privé.
Total	128.186 €

7 Durée de la convention

La convention a une durée d'1 an (2024), renouvelable à compter de 2025.

Pour le préfet
et par délégation,
La Directrice départementale
de l'emploi, du travail
et des solidarités

Crystèle Martinez

Le président d'Annemasse
les Voirons Agglomération

Gabriel Doublet